

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

16 NOVEMBRE 2017

Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille dix-sept, et le seize novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2017

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Véronique BATISSE, Mme Annie BAUMLIN, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Joseph NICOT

Absents excusés :

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE
M. David JACQUEMOUD à M. Joseph NICOT

Mme Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

28/2017

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le "dispositif de participation citoyenne" présenté par la Gendarmerie lors de la séance du 28/09/2017.

Le dispositif de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement et à encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer la Gendarmerie de tout fait particulier (actes d'incivilité, démarcheurs, individus ou véhicules suspects,...).

Encadré par la signature d'un protocole entre le Maire, Mme la Préfète et le Commandant du groupement de gendarmerie, le dispositif veille à ce que les voisins référents respectent les libertés individuelles et n'interviennent pas en cas de faits constatés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au dispositif de participation citoyenne,
- **autorise** le Maire à signer le protocole ainsi que tout document y afférent,
- **informe** que des réunions publiques seront organisées en ce sens et animées par la Gendarmerie.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI CAE

29/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement d'un agent aux services techniques dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2017, à raison de 20 heures par semaine.

Le Maire propose la modification du temps de travail hebdomadaire, soit 35 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **fixe** le temps de travail à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **autorise** le Maire ou son délégué à signer un avenant au contrat ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

TRAVAUX SUR CHEMIN RURAL

30/2017

Le chemin rural n° 212 reliant la commune de LA DEMIE à celle de QUINCEY nécessite des travaux de nivellement. Ce projet concerne trois communes : Quincey, La Demie et Navenne. Le coût des travaux s'élève à 3 575 € HT.

Le Maire propose de répartir cette somme au prorata du mètre linéaire appartenant à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2017

31/2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'année 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le programme des travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour un montant de 2 120,80 TTC.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2017.

MOTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

32/2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la motion sur "l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité", adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017.

Après lecture et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité,
- **s'associe** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre "commune et ruralité".

CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

33/2017

Dans le cadre de la mise en place d'une campagne de stérilisation féline, le Maire présente au conseil municipal une proposition de convention entre la commune et l'ASPA.

Le conseil municipal, l'exposé d'un membre de l'ASPA entendu et invité à délibérer :

- **décide**, à l'unanimité, de reporter ultérieurement la campagne de stérilisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents